

REGISTRE DES LOBBYISTES



Rapport d'activités

2015

2016



La présente publication a été produite par la Direction des registres et de la certification du ministère de la Justice du Québec.

Une version électronique de ce document est disponible sur le site Web du Registre des lobbyistes (www.lobby.gouv.qc.ca).

Note : Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique et uniquement dans le but d'alléger le texte.

ISBN 978-2-550-76311-6 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

© Gouvernement du Québec, 2016

Messages à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et au président de l'Assemblée nationale du Québec

Madame Rita de Santis
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Réforme des institutions démocratiques
Édifice H, 3^e étage, bureau 3.501
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Madame la Ministre,

À titre de conservatrice du Registre des lobbyistes et conformément à l'article 24 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités du Registre des lobbyistes pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice générale associée aux registres et à la certification,



Suzanne Potvin Plamondon
Québec, juillet 2016

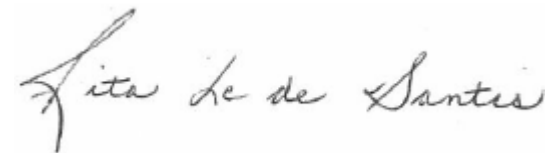
Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

En conformité avec l'article 24 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, je vous transmets le rapport d'activités du Registre des lobbyistes pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques,



Rita de Santis
Québec, septembre 2016

Liste des tableaux

Tableau I : Nombre de lobbyistes inscrits	12
Tableau II : Nombre de déclarations et d'avis.....	13
Tableau III : Nombre de lobbyistes actifs.....	13
Tableau IV : Nombre d'entreprises et d'organisations ayant au moins un lobbyiste actif	13
Tableau V : Nombre d'ordonnances de confidentialité	14
Tableau VI : Répartition des consultations	14
Tableau VII : Effectif utilisé au 31 mars	18
Tableau VIII : Répartition, par champ d'activités, des dépenses de formation spécifique au Registre des lobbyistes	19
Tableau IX : Jours de formation selon les catégories d'emploi	19
Tableau X : Résultats 2015-2016 – Comparatif avec budget et résultats 2014-2015 (en milliers de \$)	19

Registre des lobbyistes

Direction des registres et de la certification
Ministère de la Justice
1, rue Notre-Dame Est, bureau 7.07
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Site Web : www.lobby.gouv.qc.ca
Courriel : services@lobby.gouv.qc.ca
Téléphone :
514 864-5762 (Montréal et les environs)
418 528-5762 (Québec et les environs)
1 855 297-5762 (sans frais)
Téléimprimeur (ATS) : 514 864-9373
Télécopieur : 514 864-4867

Table des matières

Le message de la conservatrice du Registre des lobbyistes et la déclaration de fiabilité des données.....	6
La présentation de l'organisation	8
1. La mission, la vision, les valeurs et le rôle des intervenants	8
1.1 Le contenu du registre	9
1.2 Les responsabilités dévolues à la conservatrice	9
1.3 Le commissaire au lobbyisme	9
2. L'organisation administrative	10
3. Les services offerts	10
3.1 L'inscription	11
3.2 La consultation.....	11
4. Les faits saillants 2015-2016	12
4.1 Hausse marquée du nombre d'inscriptions	12
4.2 Accroissement du nombre de consultations du registre.....	14
4.3 Nombre d'appels reçus et de projets présentés	14
4.4 Transmission électronique par identifiant et mot de passe	14
4.5 Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme	15
4.6 Couverture médiatique	15
La présentation des résultats	16
5. La disponibilité de la consultation	16
6. La disponibilité du service Web d'inscription	16
7. Le traitement des déclarations et avis	17
8. Le délai de réponse aux appels	17
L'utilisation des ressources	18
9. L'utilisation des ressources humaines	18
9.1 La formation et le perfectionnement du personnel	18
10. Les ressources budgétaires et financières	19
11. Les ressources informationnelles	20
Les exigences législatives et gouvernementales	21
Les perspectives 2016-2017	22

Le message de la conservatrice du Registre des lobbyistes et la déclaration de fiabilité des données

En introduction d'un éditorial¹ paru peu de temps après la fin de l'exercice financier couvert par le présent rapport, la rédactrice en chef du journal *Les Affaires* affirmait que le Registre des lobbyistes constitue une « petite merveille pour qui prend la peine d'y passer un peu de temps ». Plus loin dans son propos, après avoir souligné la hausse du nombre de lobbyistes déclarés actifs et de consultations du registre, elle qualifiait le registre de « formidable outil de veille stratégique ».

Force est de constater qu'année après année depuis sa mise sur pied il y a quatorze ans, la notoriété du registre continue de croître et que son utilité n'est plus à démontrer, comme en font foi les statistiques relatives à la consultation du registre, le nombre de citations dans les médias et les commentaires reçus. L'observation est la même quant au nombre de lobbyistes inscrits, signe qu'ils poursuivent leur adhésion à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyistes. Il importe de souligner ici que l'entrée en vigueur, en septembre 2015, d'une modification réglementaire supprimant l'obligation d'obtenir une signature électronique pour utiliser les services Web de transmission des déclarations et des avis a permis de répondre à une demande de longue date de la part des lobbyistes pour faciliter la procédure.

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, 3 508 lobbyistes se sont donc ajoutés au registre alors que 9 330 lobbyistes ont eu au moins un mandat déclaré actif. Dans les deux cas, ce sont là de nouveaux sommets pour un exercice financier.

Du côté de la consultation du registre, la hausse a été un peu plus modeste, soit 10 %, à 151 736, mais il faut dire que les médias se sont encore avérés un important canal tout au long de l'exercice financier pour informer la population sur les activités de lobbyisme en cours et dûment déclarées au registre. En effet, en 2015-2016, le bureau de la conservatrice a recensé quelque 760 articles alimentés par le registre dans plus d'une centaine de médias écrits ou électroniques différents. Avec cette forte contribution des médias à diffuser ce qu'on peut trouver dans le registre, la consultation du registre se fait aussi souvent par leur intermédiaire. Les statistiques sur les consultations ne sont donc pas nécessairement révélatrices de toute l'importance que revêt maintenant le registre des lobbyistes comme outil de transparence au sein de la société québécoise.

En terminant, je me permettrai cette année un bilan plus personnel puisqu'au moment du dépôt de présent rapport, j'aurai quitté mes fonctions après plus de quarante années passées au sein du ministère de la Justice.

C'est donc avec fierté que je constate aujourd'hui tout le chemin parcouru et l'évolution qu'a pu suivre le registre depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 2002. Même s'il restera toujours des améliorations à y apporter, le registre répond aujourd'hui aux principaux besoins du commissaire au lobbyisme et du large bassin de citoyens, de journalistes et de titulaires d'une charge publique qui le consultent régulièrement.

¹ Julie Calliau, *Une mine d'or*, Journal Les Affaires, 23 avril 2016, p. 3.

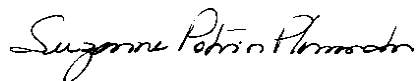
Par ailleurs, je m'en voudrais de ne pas souligner le soutien de la ministre de la Justice, de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, du commissaire au lobbyisme ainsi que de tous ceux et celles qui ont occupé ces mêmes fonctions depuis qu'on m'a invitée à agir comme première conservatrice du registre en 2002. Pour leur appui indéfectible, leur désir d'accorder une place de choix au registre dans la réalisation de l'objectif de transparence et pour les recommandations qu'ils ont formulées au fil des ans en vue d'améliorer le registre, je tiens à les remercier. Je dédie aussi mes derniers remerciements à tout le personnel assigné aux activités du Registre des lobbyistes pour leur travail assidu et, surtout, pour leur souci d'en faire un service utilisé et apprécié.

Bonne lecture!

La déclaration de fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport d'activités relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Je déclare qu'à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport d'activités ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.



Directrice générale associée aux registres et à la certification et conservatrice du Registre des lobbyistes

La présentation de l'organisation

Cette section présente l'organisation mise en place pour assurer l'accomplissement de cette mission gouvernementale qu'est la tenue du Registre des lobbyistes, le rôle des intervenants mentionnés dans la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et une description des services offerts.

1. La mission, la vision, les valeurs et le rôle des intervenants

Créé par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (ci-après désignée « Loi »), adoptée et sanctionnée le 13 juin 2002, le Registre des lobbyistes est un registre public administré par le ministère de la Justice et tenu par l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers, qui agit comme conservateur. Le 24 avril 2014, le Décret 360-2014 a désigné le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques pour exercer les fonctions du ministre de la Justice prévues à cette loi. Puisque l'organisation du Registre des lobbyistes fait partie du ministère de la Justice, elle adhère à la vision définie dans le plan stratégique 2015-2020 de ce ministère (*affirmer un leadership de premier plan dans la transformation de la justice afin de la rendre plus accessible et plus performante*) ainsi qu'à ses valeurs (*respect, intégrité, équité et engagement*).

Tenu par un officier public, le registre est authentique. Il a donc la valeur d'un document officiel et son contenu ne peut pas être mis en doute. Le registre constitue l'instrument contribuant à l'atteinte de l'objectif de transparence des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires d'une charge publique du Québec. Il facilite également l'exercice des pouvoirs d'enquête et d'inspection du commissaire au lobbyisme. En effet, ce dernier peut, en consultant ce registre, vérifier si les personnes visées par la Loi répondent aux obligations qui y sont prévues quant à la déclaration de l'objet de leurs activités de lobbyisme. De même, la population québécoise a la possibilité de s'enquérir, en tout temps et gratuitement, des activités de lobbyisme exercées au Québec auprès des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, pourvu que ces activités aient été déclarées au registre.

En complément de la Loi, quatre textes réglementaires ont été édictés, soit le Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, le Code de déontologie des lobbyistes, le Règlement sur le registre des lobbyistes et le Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes.

1.1 Le contenu du registre

Le registre est composé des déclarations et avis produits par les lobbyistes-conseils, par les plus hauts dirigeants d'entreprises ou d'organisations et par les représentants dûment autorisés pour présenter ces documents en leur nom.

La Loi exige du déclarant qu'il fournisse, notamment, le nom et l'adresse professionnelle du lobbyiste et, le cas échéant, ceux de son client. De plus, pour chaque mandat de lobbyisme, il doit indiquer l'objet des activités de lobbyisme, la période pendant laquelle elles sont exercées, les moyens de communication utilisés ainsi que le nom de l'institution visée.

1.2 Les responsabilités dévolues à la conservatrice

La conservatrice a comme principale responsabilité de tenir le Registre des lobbyistes. Dans le cadre de ses responsabilités, elle offre les services d'inscription et de consultation du registre. Elle peut ainsi :

- vérifier si les déclarations et avis présentés contiennent tous les renseignements requis et s'ils sont présentés dans la forme et selon les modalités prescrites;
- refuser ou radier toute déclaration ou tout avis qui ne contient pas tous les renseignements requis ou qui n'est pas présenté dans la forme ou selon les modalités prescrites;
- donner et publier tout avis sur la forme, le contenu et les modalités d'inscription des déclarations et des avis prévus par la Loi;
- déterminer les heures de consultation et d'inscription du registre.

Un service d'information générale, d'accompagnement des déclarants et d'assistance technique est également offert par la conservatrice.

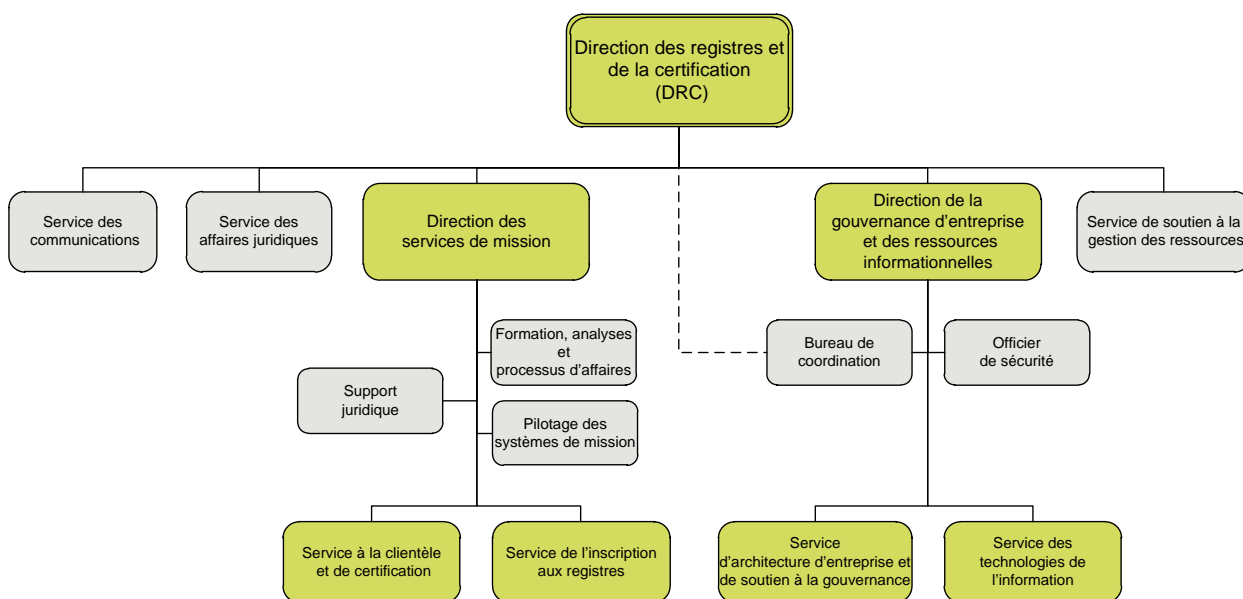
1.3 Le commissaire au lobbyisme

La Loi définit également les fonctions du commissaire au lobbyisme, qui est chargé d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme. Elle confie à ce commissaire, nommé par l'Assemblée nationale du Québec, le mandat d'élaborer un code de déontologie régissant la conduite des lobbyistes – entré en vigueur le 4 mars 2004 –, de faire des enquêtes et de procéder à des inspections relativement à toute contravention aux dispositions de la Loi ou du code de déontologie.

2. L'organisation administrative

Sur la base du principe directeur visant la réutilisation des infrastructures, l'organisation du registre est intégrée à la Direction des registres et de la certification (DRC) du ministère de la Justice, laquelle est responsable de plusieurs autres registres. Elle bénéficie donc de l'infrastructure organisationnelle et technologique ainsi que des services de conseil et de soutien de la DRC sur les plans administratif, juridique, technologique, communicationnel et des relations avec la clientèle.

L'organigramme qui suit présente la structure organisationnelle* de la DRC au 31 mars 2016.



* En révision.

3. Les services offerts

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif de transparence énoncé dans la Loi, la conservatrice offre deux principaux services :

- l'inscription, pour permettre aux personnes visées de déclarer leurs activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires d'une charge publique du Québec et de tenir à jour les renseignements s'y rapportant;
- la consultation, pour permettre à toute personne qui le désire de s'enquérir de ces activités.

De plus, un accompagnement juridique et technologique est offert. Il permet d'obtenir toute l'aide nécessaire pour communiquer avec le registre, soit pour y déclarer l'objet des activités de lobbyisme ou pour en comprendre le fonctionnement. Les déclarants peuvent aussi communiquer avec ce service pour obtenir des précisions sur les étapes et la manière de procéder à l'inscription des déclarations et avis ou pour soumettre, sous forme de projet, de tels documents avant de les présenter au registre.

Par ailleurs, la conservatrice diffuse divers documents, dont un dépliant, des bulletins d'interprétation, des rapports statistiques, de l'aide en ligne et des textes légaux, tous accessibles sur le site Web ou à partir de celui-ci.

3.1 L'inscription

La Loi oblige l'inscription, la mise à jour et le renouvellement, sur le Registre des lobbyistes, d'un certain nombre de renseignements portant sur les lobbyistes et leurs activités. L'inscription est faite, dans le cas d'un lobbyiste-conseil, par le lobbyiste lui-même et, dans le cas d'un lobbyiste d'entreprise ou d'un lobbyiste d'organisation, par le plus haut dirigeant de l'entreprise ou du groupement pour le compte duquel le lobbyiste exerce ses activités. Les déclarants peuvent aussi mandater une autre personne pour préparer, signer et présenter les déclarations et avis au Registre des lobbyistes.

Pour permettre aux personnes visées de s'acquitter de cette obligation, le bureau de la conservatrice a mis en place des moyens variés.

Ainsi, le déclarant peut :

- remplir en ligne les formulaires et les transmettre électroniquement;
- remplir en ligne les formulaires, les imprimer et les transmettre par la poste ou en personne.

La grille tarifaire comporte, pour l'inscription, des éléments incitatifs favorisant les services électroniques. Ainsi, l'inscription électronique est gratuite pour une déclaration initiale ou pour une déclaration de renouvellement d'une inscription, alors que le tarif est de 164 \$ (indexable au 1^{er} janvier de chaque année) si elle est faite sur support papier.

Par ailleurs, une personne souhaitant que certains des renseignements de sa déclaration demeurent confidentiels doit d'abord présenter une demande en ce sens en s'adressant au commissaire au lobbyisme, pourvu que ces renseignements concernent un projet d'investissement du client ou de l'entreprise visée et dont la divulgation risquerait vraisemblablement de porter une atteinte sérieuse aux intérêts économiques ou financiers de ce client ou de cette entreprise.

3.2 La consultation

En tout temps et sans frais par Internet (www.lobby.gouv.qc.ca), la consultation du registre permet d'obtenir, rapidement et facilement, plusieurs renseignements concernant les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires d'une charge publique du Québec.

Depuis la mise en place du registre, la conservatrice, sur la base des commentaires formulés par la clientèle et le commissaire au lobbyisme, a fait évoluer le service de consultation pour qu'il réponde mieux aux besoins. Plusieurs options ont ainsi été ajoutées au fil des ans : recherche par mots-clés, recherche avancée par critères, recherche spécifique pour les titulaires d'une charge publique, recherche du nom des lobbyistes ayant fait l'objet de mesures disciplinaires prononcées par le commissaire au lobbyisme.

En complément, le site Web du Registre des lobbyistes propose une liste des inscriptions les plus récentes. Cette liste permet de prendre connaissance des nouvelles activités de lobbyisme réalisées auprès des titulaires de charges publiques et déclarées dans le registre selon diverses périodes (ex. : 30 derniers jours, la journée même, la semaine dernière, etc.).

Enfin, le résultat des recherches affiche la dernière inscription publiée au registre, tout en offrant la possibilité de consulter l'historique des inscriptions. Ainsi, seuls les renseignements les plus pertinents et les plus actuels sont d'abord affichés, ce qui permet de déterminer rapidement qui exerce des activités de lobbyisme, auprès de quelles institutions, de quelle manière, à quel sujet et dans quel but.

4. Les faits saillants 2015-2016

En 2015-2016, plus que jamais auparavant, le Registre des lobbyistes a continué de jouer son rôle clé, qui est de contribuer à la transparence. Son contenu a été cité à maintes reprises dans les médias écrits et électroniques, ce qui lui a permis de maintenir son utilité comme source d'information pour plusieurs sujets d'actualité : ressources naturelles (ex. : mandat visant à promouvoir des moyens alternatifs pour le transport pétrolier ou le développement de nouvelles carrières), fiscalité (ex. : mandat visant à assurer la taxation des ventes en ligne), transport (ex. : mandat visant à demander une réglementation uniforme et une saine compétition dans l'industrie du taxi et le transport collectif), etc. Pour le bureau de la conservatrice, l'exercice 2015-2016 s'est aussi traduit par une nouvelle hausse du nombre de lobbyistes inscrits et du nombre de consultations du registre.

4.1 Hausse marquée du nombre d'inscriptions

Comme le tableau I en fait foi, entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, 3 508 lobbyistes se sont ajoutés au registre, dont 221 lobbyistes-conseils, 2 471 lobbyistes d'entreprise (représentant 505 entreprises) et 816 lobbyistes d'organisation (représentant 87 organisations). Par rapport à l'exercice précédent, il s'agit d'une hausse de 36,0 % pour le nombre de nouveaux lobbyistes inscrits. Au cours de cette même période, 4 142 déclarations et avis ont été publiés au registre, soit 45,2 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent (tableau II).

En 2015-2016, la totalité (3 508 sur 3 508) des déclarations et des avis présentés au registre ont été préparés avec les formulaires Web mis à la disposition des déclarants. De ce nombre,

2 718 (77,5 %) ont ensuite été transmis par voie électronique et 790 (22,5 %) sur support papier.

Par ailleurs, pour dresser un portrait du lobbyisme pour la période couverte par le présent rapport d'activités, la conservatrice pose comme hypothèse qu'un lobbyiste actif a eu au moins un mandat déclaré actif en 2015-2016. Ainsi, 666 lobbyistes-conseils, 6 338 lobbyistes d'entreprise (1 363 entreprises) et 2 326 lobbyistes d'organisation (445 organisations) ont eu au moins un mandat déclaré actif pendant cette période. Comme illustré au tableau III, il s'agit d'une hausse importante par rapport aux exercices précédents. En effet, au cours de l'exercice 2015-2016, le nombre de lobbyistes déclarés actifs a augmenté de 31,3 % par rapport à 2014-2015, en passant de 7 107 à 9 330. Le tableau IV fait état du nombre d'entreprises et d'organisations ayant eu au moins un lobbyiste déclaré actif.

Tableau I : Nombre de lobbyistes inscrits

	Lobbyistes-conseils	Lobbyistes d'entreprise	Lobbyistes d'organisation	TOTAL
2002-2003*	91	41	166	298
2003-2004	62	18	53	133
2004-2005	28	23	35	86
2005-2006	28	62	50	140
2006-2007	53	106	86	245
2007-2008	39	161	228	428
2008-2009	50	214	150	414
2009-2010	58	250	203	511
2010-2011	60	295	189	544
2011-2012	72	721	337	1 130
2012-2013	91	660	367	1 118
2013-2014	160	1 531	503	2 194
2014-2015	232	1 784	563	2 579
2015-2016	221	2 471	816	3 508
TOTAL	1 245	8 337	3 746	13 328

* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

Tableau II : Nombre de déclarations et d'avis

	Déclarations initiales	Renouvellements	Avis de modification	TOTAL
2002-2003*	184	50	322	556
2003-2004	139	119	391	649
2004-2005	75	137	229	441
2005-2006	85	117	111	313
2006-2007	112	188	200	500
2007-2008	124	217	238	579
2008-2009	112	248	235	595
2009-2010	122	298	250	670
2010-2011	143	332	339	814
2011-2012	226	478	398	1 102
2012-2013	289	488	530	1 307
2013-2014	531	719	786	2 036
2014-2015	761	784	1308	2 853
2015-2016	813	1425	1904	4 142
TOTAL	3 716	5 600	7 241	16 557

* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

Tableau III : Nombre de lobbyistes actifs

	Lobbyistes-conseils	Lobbyistes d'entreprise	Lobbyistes d'organisation	TOTAL
2002-2003*	83	41	164	288
2003-2004	131	59	207	397
2004-2005	116	59	202	377
2005-2006	103	118	194	415
2006-2007	142	220	255	617
2007-2008	164	357	433	954
2008-2009	186	517	527	1 230
2009-2010	204	694	617	1 515
2010-2011	226	908	751	1 885
2011-2012	247	1 534	1 016	2 797
2012-2013	297	2 101	1 256	3 654
2013-2014	391	3 372	1 560	5 323
2014-2015	553	4 702	1 852	7 107
2015-2016	666	6 338	2 326	9 330

* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

Tableau IV : Nombre d'entreprises et d'organisations ayant au moins un lobbyiste actif

	Entreprises	Organisations
2002-2003*	23	66
2003-2004	33	79
2004-2005	28	71
2005-2006	44	78
2006-2007	73	101
2007-2008	108	134
2008-2009	129	150
2009-2010	150	168
2010-2011	179	198
2011-2012	276	238
2012-2013	401	283
2013-2014	656	337
2014-2015	1 008	395
2015-2016	1 363	445

* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

Tableau V : Nombre d'ordonnances de confidentialité

	Nouvelles ordonnances	Prolongations	Levées (partielles ou totales)
2002-2003*	1	0	0
2003-2004	6	2	5
2004-2005	0	0	2
2005-2006	0	0	0
2006-2007	0	0	0
2007-2008	0	0	0
2008-2009	2	0	1
2009-2010	1	2	0
2010-2011	3	3	3
2011-2012	1	4	0
2012-2013	2	1	4
2013-2014	2	2	5
2014-2015	1	2	0
2015-2016	4	6	3
TOTAL	23	22	23

* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

4.2 Accroissement du nombre de consultations du registre

En 2015-2016, le nombre de consultations du registre s'est établi à 151 736, en hausse de 10,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le tableau VI illustre la répartition de ces consultations en fonction des options offertes.

Tableau VI : Répartition des consultations

Options de consultation	Nombre
Grand public	120 315
Titulaires d'une charge publique	6 023
Inscriptions récentes	25 398
TOTAL	151 736

4.3 Nombre d'appels reçus et de projets présentés

En 2015-2016, le Service à la clientèle a traité 8 605 appels, soit sensiblement le même nombre qu'en 2014-2015. La majorité de ces appels provenaient de déclarants souhaitant bénéficier des services :

- d'accompagnement au moment de préparer une déclaration ou un avis;
- d'examen de projets de déclarations ou d'avis avant leur présentation au registre pour assurer une meilleure qualité des inscriptions au registre.

Pour la même période, 8 272 projets ont été présentés au bureau de la conservatrice avant leur inscription au registre, ce qui représente une hausse de 24,4 % par rapport à l'exercice précédent.

À la suite de ces interventions, les modifications apportées par les déclarants se sont généralement traduites par des inscriptions répondant aux critères d'appréciation des renseignements requis et qui ont donc pu être portés au registre.

4.4 Transmission électronique par identifiant et mot de passe

En fin d'exercice financier 2014-2015, un projet de règlement modifiant le Règlement sur le registre des lobbyistes avait été publié pour supprimer l'obligation de détenir des clés de signature pour attester et transmettre électroniquement les déclarations et avis au registre. Depuis son entrée en vigueur, le 10 septembre 2015, cette modification permet aux lobbyistes de transmettre leurs déclarations et avis par voie électronique en utilisant leur identifiant et leur mot de passe. Cette méthode d'authentification, associée à d'autres mécanismes (ex. : réponse à des questions secrètes), est assimilable à ce qui se fait dans d'autres domaines offrant des services en ligne sécurisés.

Cette modification a contribué à répondre à une demande maintes fois formulée pour simplifier les étapes préalables à l'utilisation du service de transmission des déclarations et avis par voie électronique.

4.5 Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme

Au début de l'exercice 2015-2016, une représentante du bureau de la conservatrice et des représentants du bureau du commissaire au lobbyisme ont pris part à une deuxième rencontre du comité mis sur pied par les deux organisations et auquel participent des lobbyistes, des titulaires d'une charge publique et des experts dans le domaine de l'éthique et du lobbyisme.

Ce comité consultatif a pour objectif d'échanger sur les règles d'encadrement du lobbyisme, y compris les questions relatives au registre des lobbyistes, et de formuler des commentaires et des suggestions pour contribuer à l'évolution de ces règles et du registre.

4.6 Couverture médiatique

Au cours de l'exercice 2015-2016, la revue de presse a permis de colliger quelque 760 articles ou reportages traitant du registre, de la Loi ou de son application.

La présentation des résultats

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, le bureau de la conservatrice a établi des cibles pour répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs. La mesure des résultats relativement à ces cibles se fait par le système informatique du registre, qui alimente le système de gestion de la performance de la DRC.

5. La disponibilité de la consultation

Pour contribuer à l'objectif de transparence, le bureau de la conservatrice vise à offrir la consultation du registre sur le Web 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Pour assurer le maintien de ce niveau de service, le taux de disponibilité du registre est mesuré quotidiennement.

Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015	Résultat 2015-2016
% de disponibilité de la consultation	95 %	100 %	99,9 %	99,9 %

6. La disponibilité du service Web d'inscription

Comme pour la consultation, la disponibilité du service Web d'inscription est mesurée quotidiennement. Ce service permet en tout temps aux lobbyistes de préparer en ligne, d'imprimer ou d'expédier électroniquement une déclaration ou un avis.

Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015	Résultat 2015-2016
% de disponibilité du service Web d'inscription	98 %	100 %	99,9 %	99,8 %

7. Le traitement des déclarations et avis

Pour permettre au public de connaître rapidement les nouvelles activités déclarées au registre, le délai de traitement maximum des déclarations et avis a été établi à 2 jours dans 90 % des cas. Cet engagement figure dans la *Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice du Québec*.

Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015	Résultat 2015-2016
% de déclarations et avis inscrits dans le délai de 2 jours ouvrables	90 %	99,3 %	99,7 %	99,5 %

8. Le délai de réponse aux appels

Dans sa déclaration de services aux citoyens, le ministère de la Justice s'est engagé à répondre aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes dans 80 % des cas. Comme expliqué à la section 2, l'organisation du Registre des lobbyistes est intégrée à la DRC et bénéficie donc de son infrastructure organisationnelle et technologique, y compris de son service à la clientèle, qui répond aussi aux appels pour d'autres services offerts par le ministère de la Justice, dont le Registre des droits personnels et réels mobiliers, le Registre des commissaires à l'assermentation, le Registre des lettres patentes foncières et le Registre des ventes.

En 2015-2016, la DRC a globalement répondu à 83,4 % des appels à l'intérieur du délai de deux minutes.

Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015	Résultat 2015-2016
% d'appels téléphoniques répondus dans un délai de 2 minutes	80 %	89,3 %	89,1 %	83,4 %

L'utilisation des ressources

9. L'utilisation des ressources humaines

Comme expliqué à la section 2, l'organisation du Registre des lobbyistes est intégrée à la DRC et bénéficie donc de son infrastructure organisationnelle et technologique.

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016, l'équivalent de 8,4 ressources (ETC) de la DRC a été consacré à la tenue du registre.

Tableau VII : Effectif utilisé au 31 mars

Secteur d'activité	2014-2015	2015-2016	Variation
Registre des lobbyistes	8,0	8,4	0,4

L'augmentation importante dans les volumes d'activités du registre au cours des années a amené la conservatrice à bonifier certains processus et services, ce qui a limité l'ajout d'effectifs à 0,4 ressource en 2015-2016. En effet, plusieurs avis destinés à la clientèle sont maintenant automatisés et expédiés de manière électronique. Cela permet au personnel de consacrer ses efforts au traitement des déclarations et avis ainsi qu'à l'accompagnement des déclarants.

9.1 La formation et le perfectionnement du personnel

Les activités de formation qui se rattachent spécifiquement à la tenue du Registre des lobbyistes comprennent, entre autres, le transfert d'expertise ainsi que l'entraînement à la tâche pour les nouveaux employés ou ceux nouvellement affectés aux activités de ce registre.

Comme en témoignent les tableaux qui suivent, ces activités ont totalisé 22 jours et un coût de 4 208 \$. Les baisses marquées, tant en ce qui a trait aux dépenses qu'au nombre de jours de formation, s'expliquent notamment par des besoins moindres puisque la formation avait déjà été dispensée aux ressources en place au cours des exercices précédents et qu'une seule nouvelle ressource a été ajoutée à l'équipe en 2015-2016.

Par ailleurs, puisque ces formations ont mis à contribution du personnel interne seulement, leur coût est composé uniquement des salaires des employés qui ont suivi la formation et de ceux qui l'ont dispensée.

Tableau VIII : Répartition, par champ d'activités, des dépenses de formation spécifique au Registre des lobbyistes

Champ d'activités	2014-2015	2015-2016
Favoriser le développement des compétences et le cheminement de carrière	12 333 \$	2 893 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	0 \$	0 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	0 \$	0 \$
Favoriser l'intégration du personnel	26 813 \$	1 315 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0 \$	0 \$

Tableau IX : Jours de formation selon les catégories d'emploi

	2014-2015	2015-2016
Cadre	0	0
Professionnel	9	4
Fonctionnaire	243	18
Stagiaires et étudiants	0	0

10. Les ressources budgétaires et financières

Cette section présente l'utilisation des ressources financières au cours de l'exercice 2015-2016 en comparaison avec les données de l'exercice précédent et du budget autorisé.

Tableau X : Résultats 2015-2016 – Comparatif avec budget et résultats 2014-2015 (en milliers de \$)

	Budget 2015-2016	Résultats 2015-2016	Résultats 2014-2015	Variation	
				(000 \$)	%
Revenus « autonomes »	40,0	92,3	156,5	(64,2)	
TOTAL REVENUS	40,0	92,3	156,5	(64,2)	(41,0)
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux – réguliers	478,8	530,3	449,3	81,0	
Services administratifs imputés du Fonds des registres – traitements	130,0	130,0	130,0	-	
TOTAL RÉMUNÉRATION	608,8	660,3	579,3	81,0	14,0
Transport et communications	12,6	10,6	11,4	(0,8)	
Services professionnels et administratifs	359,8	429,3	396,5	32,8	
Entretien et réparations	30,2	24,8	27,1	(2,3)	
Location	36,0	36,0	36,0	-	
Fournitures et approvisionnements	2,6	0,8	0,8	-	
Autres dépenses	3,0	1,1	3,4	(2,3)	
TOTAL FONCTIONNEMENT	444,2	502,6	475,2	27,4	5,8
TOTAL DES DÉPENSES	1 053,0	1 162,9	1 054,5	108,4	10,3
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(1 013,0)	(1 070,6)	(898,0)	(172,6)	(19,2)

Revenus

Les revenus autonomes proviennent des droits exigés de 164 \$ (162 \$ avant le 1^{er} janvier 2016) pour les déclarations et avis de renouvellement présentés sur support papier. Aucun droit n'est exigible lorsqu'une déclaration ou un avis est transmis par voie électronique ou pour les avis de modification transmis sur support papier.

Comme exposé à la section 4.4, la modification apportée permettant aux lobbyistes de transmettre leurs déclarations et avis par voie électronique en utilisant leur identifiant et leur mot de passe a eu pour effet de diminuer de façon considérable le nombre de transactions sur support papier et, par le fait même, les revenus en 2015-2016.

Dépenses

Malgré une augmentation importante du volume d'inscriptions au registre, le total des dépenses en 2015-2016 est demeuré sensiblement le même que celui de l'exercice précédent.

L'exercice 2015-2016 s'est terminé avec un déficit de 1 070,6 k\$, financé à même les excédents des autres secteurs d'activités du Fonds des registres du ministère de la Justice.

11. Les ressources informationnelles

Comme expliqué à la section 2, l'organisation du Registre des lobbyistes est intégrée à la DRC et bénéficie donc de son infrastructure organisationnelle et technologique. Les ressources informationnelles et les projets de développement de la DRC profitent ainsi à l'ensemble de l'organisation et des services, dont le Registre des lobbyistes.

Pour réaliser sa mission et à l'instar des autres services du ministère de la Justice, la DRC préconise l'utilisation des technologies de l'information, ce qui lui permet d'optimiser ses processus et d'offrir une prestation électronique de services.

En 2015-2016, aucun projet spécifique au Registre des lobbyistes n'a été réalisé, mais quelques améliorations ont été apportées aux systèmes. De plus, comme mentionné à la section 4.4 du présent rapport, l'entrée en vigueur de modifications réglementaires a permis d'implanter un nouveau mode d'authentification et d'offrir aux lobbyistes la possibilité de transmettre leurs déclarations et leurs avis par voie électronique en utilisant leur identifiant et leur mot de passe.

Les exigences législatives et gouvernementales

En raison de son appartenance au ministère de la Justice, l'organisation du Registre des lobbyistes répond, lorsqu'applicables, aux exigences législatives et gouvernementales pour lesquelles ce ministère doit rendre compte, plus particulièrement, en matière d'accès aux documents et protection des renseignements personnels, d'accès égalité dans la fonction publique, d'accessibilité du Web, d'égalité entre les femmes et les hommes, d'emploi et qualité de la langue française, de gestion et de contrôle des effectifs, de renseignements relatifs aux contrats de service et de développement durable.

De plus, afin de se conformer à la *Politique de financement des services publics*, qui vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes relative au processus tarifaire, la DRC a effectué, à compter de l'exercice 2010-2011 des analyses de prix de revient. Puisqu'il n'y a aucune clause d'indexation au Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes, la tarification est sujette à l'indexation des tarifs gouvernementaux au 1^{er} janvier selon la variation de l'indice des prix à la consommation.

Il importe de rappeler que les services offerts par le registre sont de nature publique et sont majoritairement gratuits. Il n'y a donc pas de cible d'autofinancement pour ce registre. Les seuls droits exigés ont trait aux déclarations et renouvellements présentés sur support papier, ce qui permet d'absorber une partie du coût de traitement de ces documents. Comme mentionné à la section 10, le financement des activités du Registre des lobbyistes est assuré à même les excédents du Fonds des registres.

Les perspectives 2016-2017

Comme le présent rapport en fait état, plusieurs améliorations ont été apportées au registre au fil des ans.

Pour le prochain exercice financier, le bureau de la conservatrice continuera d'assurer l'entretien régulier du registre pour maintenir sa convivialité et ses niveaux de service.

Le bureau de la conservatrice contribuera aussi aux rencontres que pourrait tenir le Comité consultatif sur l'encadrement du lobbyisme et pourra, au besoin, mettre son expertise à profit dans le cadre des travaux entourant l'étude du projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.

Enfin, le bureau de la conservatrice poursuivra ses échanges avec le bureau du commissaire au lobbyisme relativement aux modalités de transfert de données utiles à ce dernier dans le cadre de l'exercice de son pouvoir de surveillance et de contrôle.

*Secrétariat à l'accès
à l'information
et à la réforme
des institutions
démocratiques*

Québec 